

LA VIE HUMAINE A-T-ELLE UN PRIX ?

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA MONETARISATION DE CE QUI N'A PAS DE PRIX

Résumé de l'exposé. (Annie Vallée)

« *La vie n'a pas de prix, les vraies richesses n'ont pas de prix, le temps c'est de l'argent, »*

Que signifient ces expressions ? Sont-elles conformes à la réalité ?

Nous vivons dans un monde marchand où n'a de valeur que ce qui possède une capacité d'échange monétaire. Si les économistes distinguent bien la valeur d'usage et la valeur d'échange, le risque de confusion, et de contradiction, entre valeur économique, et valeur anthropologique ou écologique, devient majeur pour les biens qui peuvent avoir une valeur d'usage infinie mais une valeur d'échange nulle.

Trois catégories de richesses illustreront ces réflexions: *La vie humaine, le temps, la qualité de l'environnement.*

Valeur absolue et valeur relative :

Il faut distinguer la valeur absolue qui est d'ordre éthique ou philosophique, de la valeur relative, économique ou statistique, reflétant celle qui résulte de nos choix.

La valeur absolue

Pour les religions la *vie humaine* est sacrée . Le rejet de toute quantification ou hiérarchisation est affirmé ; à une époque l'Eglise a rejeté l'assurance décès, qui indirectement donne un prix à la vie , comme le font les dédommagements judiciaires. (voir infra).

Les débats sur le prêt à intérêt, et donc le prix du *temps*, existent depuis l'Antiquité.

Reprenant la doctrine d'Aristote selon laquelle l'argent issu de l'argent est contraire à la Nature, et ne doit être qu'un instrument d'échange, les penseurs chrétiens comme St Thomas d'Aquin profèrent que le temps appartient à Dieu : on ne le possède pas, on ne peut donc le vendre. Le protestantisme accepte le prêt à intérêt dès le 16ème siècle, la

prohibition légale du taux d'intérêt disparaît au 18ème.

Le judaïsme interdit le prêt à intérêt entre juifs mais l'autorise pour un prêt à un non juif, ce qui autorisera les métiers de la finance dans la diaspora. La finance islamique stipule que le prêt à intérêt est acceptable s'il y a un partage équitable des gains et des pertes entre le prêteur et l'emprunteur.

L'introduction de valeurs éthiques dans la finance réapparaît aujourd'hui avec la multiplication d'instruments financiers conditionnant les prêts à certaines destinations et en excluant d'autres.

La conservation de la Nature, (beauté des paysages, biodiversité, survie de la planète), soulève également des problèmes éthiques, écologiques et anthropologiques. La génération présente est la seule à décider d'actions ayant des retombées sur les générations futures. Or, la préférence pour le présent par rapport au futur des collectivités, et des individus qui les composent, amène à déprécier les avantages attendus dans le futur (ce que traduit la pratique de l'actualisation, c'est à dire l'introduction du temps, dans le calcul économique). Egoïsme des générations présentes, ou altruisme à l'égard des générations futures ?

Le refus de donner un prix à certains biens exprime leur incommensurabilité.

En effet, ce qui n'a pas de prix a en fait une valeur telle qu'elle est incommensurable à toute valeur d'échange. L'annexion d'un bien au domaine de la marchandise marque le commencement de sa dépréciation.

Les valeurs relatives

Attribuer une valeur monétaire à de tels biens conduit en effet à les déprécier puisque la compensation de leur perte devient possible. Quand tout peut s'échanger contre tout, toutes les valeurs deviennent relatives, aucun bien n'est irremplaçable et il n'y a plus de valeur absolue.

Les dilemmes moraux posés par les philosophes, en soulevant le problème du choix, illustrent la relativité de ces valeurs. Par exemple, est-ce qu'il est préférable de sauver une vie plutôt qu'une autre ? Un savant plutôt qu'un mendiant, un jeune plutôt qu'un vieux ? Ces questions et les réponses qui leur sont apportées reflètent la valeur sociale des individus, la

valeur que leur accorde une collectivité donnée.

Car si le refus de donner un prix à certains biens (la vie, la liberté, la survie de la planète) exprime leur incommensurabilité à toute valeur d'échange, les choix que nous faisons reflètent souvent le peu de 'prix » que nous leur accordons. Et ce prix est totalement occulté.

En effet, dans un monde marchand, où les ressources sont rares, ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur ; pire, ce qui est gratuit est gaspillé ou détruit, comme peuvent l'être les vies humaines ou les ressources naturelles non marchandes.

Accepter de payer représente un « sacrifice » traduisant la valeur relative accordée aux différents biens , le prix du marché pour les biens marchands, l'impôt pour les biens collectifs, représentant ce paiement. (La légitimité de l'impôt reposant d'ailleurs sur celle de son utilisation par la puissance publique)

Le refus de donner un prix à certains biens, certes compréhensible moralement, ignore la réalité :

Car si la vie n'a pas de prix, la prévention de la mort ou la protection de la vie a un coût , que nous ne sommes pas prêts à supporter, parfois individuellement, le plus souvent collectivement.

Ces choix que nous effectuons contredisent l'idée de valeur absolue de ces biens. Alors que pour les biens marchands nos choix sont en partie déterminés par les prix (ou l'impôt pour les choix collectifs), pour ces richesses non monétarisées, *ce sont nos choix qui déterminent a posteriori leur valeur*, et celle-ci est loin d'être infinie. Le peu de prix accordé à la vie, la hiérarchisation des vies, la destruction de ressources indispensables à notre survie, en sont les conséquences, et nous les ignorons ou refusons de les voir.

Donner une valeur explicite à ces biens en leur attribuant une valeur monétaire conduirait-il à des choix plus rationnels ?

C'est la démarche qui a été initiée dans certains processus de choix collectifs, dans les domaines des transports, de la santé publique et de la préservation de l'environnement.

Dans la sphère judiciaire, la compensation monétaire est admise en dédommagement des pertes de vie humaine.

Les méthodologies d'évaluation monétaire des biens non marchands ,

et de la vie humaine en particulier, sont diverses, imparfaites, mais elles mettent particulièrement en lumière les grandes inégalités de vie reflétant les conditions économiques et sociales à l'intérieur d'un même pays et entre pays.

La théorie du capital humain et les indemnités fixées par la justice.

La *valeur statistique* de la vie humaine est fondée sur les caractéristiques personnelles des individus qui déterminent la perte financière liée à leur mort ou leur handicap, pour les proches et la collectivité.

Ces dédommagements judiciaires, très codifiés, prennent donc en compte l'âge, le sexe, la qualification, la situation de famille des individus ; un calcul actuariel des gains perdus liés à l'activité professionnelle durant l'espérance de vie active est, par exemple, établi ; s'y ajoutent différents types de préjudices, moral ou autre.

Conséquences : les vies ne se valent pas. En limitant la valeur d'un individu à sa valeur productive marchande, les dédommagements versés reflètent les inégalités de conditions : un jeune, qualifié, avec enfants « vaudra » plus qu'un célibataire pauvre âgé, ce qu'a confirmé par exemple, une analyse des dédommagements versés à la suite des attentats du 11 septembre 2001.

Si un accident ou une catastrophe implique des victimes ressortissant de pays riches et de pays pauvres, les différences sont considérables, ce qu'ont montré les sommes versées après la catastrophe aérienne de la Malaysian airline en 2014 respectivement aux victimes américaines et chinoises.

Cette « *valeur sociale* » des individus transparaît, souvent sans le dire, dans les choix collectifs qui, inévitablement, conduisent à des arbitrages.

Ainsi, durant la pandémie liée au Covid, fallait-il relâcher les contraintes du confinement, au prix sans doute d'un accroissement de la mortalité des plus vulnérables, le plus souvent les personnes âgées, pour relancer l'activité économique et permettre aux jeunes de vivre plus librement ?

Un choix rationnel en économie suppose que l'on compare des coûts

et des avantages évalués en termes monétaires. Si, lors de l'étude et la comparaison de projets d'investissement, une partie des coûts (pertes de vies humaines, atteintes à la santé, dégradation de l'environnement) ou des avantages (limitation des accidents, préservation de l'environnement) ne font pas l'objet d'évaluations monétaires, dans notre monde marchand les indicateurs économiques (prix, rentabilité) risquent fort de l'emporter sur les indicateurs anthropologiques et écologiques. C'est ce que confirment très souvent nos choix collectifs.

Les domaines des transports, de la santé, et de l'environnement l'illustrent. Face à la rareté des ressources, il faut faire des choix et ce ne sont pas toujours ceux qui préservent le plus la vie humaine qui sont adoptés.

Une *valeur explicite* accordée à celle-ci serait-elle alors susceptible de mieux éclairer les conséquences de ces choix ? Cette valeur statistique doit être uniquement envisagée comme un *instrument d'aide à la décision*. Par exemple : si une vie vaut 3 millions d'euros, la probabilité de sauver 1000 vies grâce à un investissement dans les domaines de la santé, des transports, ou l'environnement, rend ce projet d'investissement rentable si son coût ne dépasse pas 3 milliards. Les *valeurs implicites* résultant de nos choix de société sont malheureusement souvent bien plus faibles ou nulles.

Des méthodologies d'évaluation monétaire beaucoup plus sophistiquées que celles du capital humain aboutissent par exemple aujourd'hui aux résultats suivants :

La valeur statistique de la vie humaine égale en France 3 millions d'euros, aux Etats Unis 9 millions de dollars, au Bangla Desh 5000 dollars.

Cette « disposition à payer » de la collectivité pour éviter des pertes de vies humaines, mais aussi pour préserver l'environnement et garantir la survie de la planète, est non seulement loin d'être infinie, mais elle reflète en outre les immenses *inégalités de vie* entre pays.

L'espérance de vie moyenne à la naissance est de 84 ans au Japon, de 53 ans en République Centrafricaine.

Mais si en France, cette espérance de vie moyenne est élevée, les 5% les plus riches de la population bénéficient de 12,7 années de vie supplémentaires par rapport aux 5% les plus pauvres.

Les écarts peuvent donc être importants entre la mesure monétaire de la richesse d'une société à travers le PIB (Produit intérieur brut) et ce que nous indique les indicateurs sanitaires, écologiques et sociaux. Pire, la non monétarisation d'une partie des richesses a des effets pervers : le PIB ignore celles-ci mais en revanche comptabilise positivement leurs destructions dès lors que celles-ci génèrent des flux monétaires de réparations, d'indemnisations ou de remplacement. Les accidents de la route, les marées noires, les catastrophes sanitaires en sont des exemples.

Ces contradictions entre indicateurs monétaires et indicateurs anthropologiques, écologiques, ou sociaux illustrent la nécessité de compter autrement . Cette préoccupation très ancienne constitue une critique récurrente des sociétés de marché.